

seignement—si c'est de leur propre mouvement que les compagnies de chemins de fer ont refusé de transporter le grain ou si elles l'ont fait avec l'autorisation de l'un quelconque des départements, ou de quelque commission intervenant au nom du Gouvernement?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Autant que je sache, l'interdiction était déjà ordonnée et mise en pratique quand avis m'en fut signifié. Je m'empressai de mettre la question à l'étude afin d'aviser aux moyens à prendre pour remédier à la situation. A cet effet, je me mis en communication avec l'homme qui, du point de vue général de la question et eu égard aux pouvoirs dont il est revêtu, est le plus en mesure de faire naître l'ordre de la confusion et de prescrire les règlements propres à rendre le transport aussi satisfaisant que possible. De concert avec les compagnies de chemins de fer, il se livra à un examen approfondi de la situation et, de part et d'autre, on fit pour le mieux.

L'hon. M. OLIVER: Le ministre ne nous a pas dit le nom de cet homme.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: C'est sir Henry Drayton.

L'hon. M. OLIVER: L'attitude qu'ont prise les compagnies avait-elle l'autorisation de la commission des Chemins de fer?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Invariablement, me dit-on, ce sont les compagnies de chemins de fer qui mettent ces restrictions au transport.

L'hon. M. OLIVER: Si elles l'ont fait avec l'autorisation de la commission des Chemins de fer, c'est au Gouvernement même que les gens demanderont compte du tort qu'ils ont ainsi souffert.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je doute que ce raisonnement soit juste.

L'hon. M. OLIVER: C'est pourtant ainsi que je raisonne. Je voudrais exposer la situation au Gouvernement avec toute la force possible. La loi relative aux voituriers est censée conférer un droit au public. Cette loi, jamais, à venir jusqu'à l'année dernière, on ne l'avait méprisée ouvertement et sans motif. Tout ce que mon très honorable ami a dit pour faire voir que les compagnies de chemins de fer ont dû agir de telle ou telle manière à cause de certaines circonstances; toute cette argumentation, dis-je, ne tient pas debout, puisque cet état de choses, qui prévalait il y a deux ans, n'existait pas l'année dernière. L'an

[L'hon. M. Oliver.]

dernier, en effet, la récolte fut loin d'être abondante.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'y a pas que la récolte, il y a aussi la question générale des moyens de transport à considérer.

L'hon. M. OLIVER: L'an dernier, la récolte était fort maigre, et l'abondance des marchandises à transporter n'était pas aussi grande que les années précédentes. A aucun moment de l'hiver dernier les entrepôts de Fort-William ne sont devenus insuffisants, et si les compagnies de chemins de fer n'ont transporté le grain ni à Fort-William ni à Minneapolis, c'est parce qu'elles ne voulaient pas et non qu'elles ne pouvaient point le faire. Leur refus fit souffrir des pertes et des torts considérables aux cultivateurs, à ceux de l'Alberta notamment. Les compagnies offrirent de ramener le grain à l'élévateur régional de Calgary, Saskatoon ou Moosejaw. Pourquoi a-t-on fait ériger ces élévateurs? C'étaient apparemment dans le but de venir en aide aux cultivateurs et de parer à la surabondance de trafic résultant des entrepôts du fond des lacs ou de l'inclémence de la température. Mais on ne s'est heurté ni à l'un ni à l'autre de ces inconvénients l'année dernière. Est-ce pour se rendre la tâche plus facile que les compagnies ont agi de la sorte, ou l'ont-elles fait sur les instances du Gouvernement qui voulait rendre l'exploitation de ses élévateurs plus rémunératrice? Je l'ignore, mais je sais que les cultivateurs de l'Alberta ont subi des pertes très considérables parce que les compagnies de chemins de fer n'ont transporté le grain ni à Fort-William ni à Minneapolis au moment où ils l'y auraient voulu expédier.

Que les compagnies de chemins de fer aient manqué de wagons, c'est ce qu'il m'est impossible de croire. Les chemins de fer ont pu se charger de la récolte de l'année précédente, bien qu'elle fût immense comparée à celle de l'année dernière. Tout le monde sait que si les compagnies ont eu des difficultés l'année dernière, elles ne sont pas moins venues à bout de l'immense récolte de l'année précédente durant la saison du transport.

Quelle raison y avait-il donc de croire que les chemins de fer qui, dans l'intervalle, ont conservé leur matériel roulant ne sont pas en état de transporter ce grain à la demande des cultivateurs? Toute autre interprétation des droits des compagnies de chemin de fer est incorrecte.

C'est donc à raison que j'attire l'attention du ministre des Chemins de fer et Canaux